

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
11 DÉCEMBRE 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Procès-verbal – 13 novembre 2018
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1. Dépôt - Rapport SSI
  - 5.2. Autorisation – Entente multi-caserne
  - 5.3. Autorisation – SSI Budget 2019
  - 5.4. Renouvellement – SSI Contrats des cadres
  - 5.5. Autorisation – SSI Achat d'équipements
  - 5.6. Nomination – SSI Monsieur David De Repentigny à titre de lieutenant
6. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 30 novembre 2018
  - 6.2. Dépôt - État des revenus et des dépenses au 30 novembre 2018
  - 6.3. Autorisation – Liste terrains vagues desservis
  - 6.4. Autorisation – Calendrier des séances 2019
  - 6.5. Annulation – Facture terrain vagues desservis
  - 6.6. Autorisation – Embauche de personnel temporaire pour la saison hivernale 2018-2019
  - 6.7. Autorisation – PG Solutions Gestion du conseil/Conseil en ligne
  - 6.8. Autorisation – Prolongation emprunt temporaire
  - 6.9. Autorisation – Adhésion FQM 2019
  - 6.10. Autorisation – Adhésion Québec Municipal 2019
  - 6.11. Autorisation – Offre de service Deveau Avocats
  - 6.12. Autorisation – Offre de service Dunton Rainville
  - 6.13. Autorisation – Offre d'adhésion FCM 2019
7. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1. Adoption – Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
  - 7.2. Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
  - 7.3. Adoption – Règlement no.465 Répartition travaux cours d'eau Grande Décharge Mail-loux
8. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1. Dépôt - Rapport Service urbanisme
  - 8.2. Autorisation – Fin de contrat avec la SPCA Roussillon
  - 8.3. Autorisation – Contrat avec le Refuge Isabelle Robert
9. TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1. Dépôt - Rapport Travaux Publics
  - 9.2. Autorisation – Budget assainissement des eaux usées 2019
  - 9.3. Autorisation – Cadre de travail pendant la période de déneigement
  - 9.4. Autorisation – Offre de services inspection pompes eau potable
  - 9.5. Demande de paiement – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
10. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1. Dépôt – Rapport Loisirs
11. DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1. Demande d'aide financière – Ultrac 2019
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 11 décembre 2018 à compter de 20h au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney, maire;  
M. Michel Monette, conseiller poste #1;  
M. Jean-Marie Mercier, conseiller poste #2;  
M. Martin Van Winden, conseiller poste #3;  
M. Maurice Boissy, conseiller poste #4;  
Mme Carole Forget, conseillère poste #5;  
M. Jérémie Letellier, conseiller poste #6;

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean Cheney;

Est également présent :

M. James Langlois-Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2018-12-294**

**OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h02.

**ADOPTÉE**

**2018-12-295**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2018-12-296**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**DÉPÔT DU RAPPORT SSI**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2018-12-297

**AUTORISATION – ENTENTE MULTI-CASERNE**

CONSIDÉRANT LA résolution no.2018-11-382 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et Lacolle désirent signer une entente multi-caserne afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Madame Chantale Pelletier, mairesse de Napierville et Madame Julie Archambault, directrice générale de Napierville, soient autorisées à signer l'entente entre les deux municipalités.

**ADOPTÉE**

2018-12-298

**AUTORISATION – SSI BUDGET 2019**

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Archambault, directrice générale de Napierville, a transmis le 8 novembre 2018 pour le SSI un budget de 560,925.50\$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de St-Cyprien-de-Napierville s'élève à 280,462.75\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'imputation d'un montant de 280,462.75\$ au budget 2019.

**ADOPTÉE**

2018-12-299

**RENOUVELLEMENT – SSI CONTRATS DES CADRES**

CONSIDÉRANT LA résolution no.2018-12-408 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les contrats des cadres au sein du Service de Sécurité Incendies de Napierville/St-Cyprien-de-Napierville se termineront le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ces contrats;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Madame Chantale Pelletier, mairesse de Napierville et Madame Julie Archambault, directrice générale de Napierville, soient autorisées à signer les contrats des cadres suivants : Directeur, Directeur-adjoint, Chefs aux opérations et Capitaine pour la période du 1er janvier 2019 au 31 janvier 2025.
- QUE la présente résolution soit transmise à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

2018-12-300

**AUTORISATION – SSI ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT LA résolution no.2018-12-409 du conseil municipal de Napierville;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

CONSIDÉRANT QUE la laveuse existante pour les habits de combats a été achetée il y a près de 20 ans et que celle-ci ne fonctionne pratiquement plus;

CONSIDÉRANT QU'afin d'économiser l'eau lors de l'entretien des véhicules incendies il serait préférable de se doter d'une laveuse à pression;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le directeur du SSI soit autorisé à procéder à l'achat d'équipements soit, une laveuse d'une valeur approximative de 9,300\$ ainsi qu'une laveuse à pression d'une valeur approximative de 2,200\$.
- QUE cette résolution soit transmise à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

**2018-12-301**

**NOMINATION – MONSIEUR DAVID DE REPENTIGNY À TITRE DE LIEUTENANT**

CONSIDÉRANT LA résolution no.2018-12-410 du conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le poste de lieutenant de l'équipe numéro trois du SSI est vacant suite à la nomination du capitaine Vincent Lacasse Ortuso;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David de Repentigny occupe présentement le titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David de Repentigny a réussi les examens de promotions à titre de lieutenant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI nous recommande la nomination de Monsieur David de Repentigny pour combler le poste de lieutenant de l'équipe numéro quatre au sein du SSI;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Monsieur David de Repentigny, soit nommé à titre de lieutenant pour l'équipe numéro trois au sein de la formation du SSI.
- QUE cette résolution soit transmise à la municipalité de Napierville.

**ADOPTÉE**

**2018-12-302**

**ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 30 NOVEMBRE 2018**

Sur proposition de Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 30 novembre 2018 au montant de 260,086.28\$.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2018**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

### AUTORISATION – LISTE TERRAINS VAGUES DESSERVIS

2018-12-303

CONSIDÉRANT QUE le règlement de taxation prévoit une catégorie de taxation visant les terrains vagues desservis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que la municipalité doit adopter par résolution les unités d'évaluation faisant partie de la catégorie des terrains vagues desservis;

CONSIDÉRANT QUE la liste de terrains vagues desservis est jointe à la présente résolution en tant qu'annexe pour en faire partie intégrante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QU'il soit résolu que les unités d'évaluation mentionnées dans l'annexe I jointe à cette résolution font partie de la catégorie des terrains vagues desservis.

**ADOPTÉE**

2018-12-304

### AUTORISATION – CALENDRIER DES SÉANCES 2019

CONSIDÉRANT QUE L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit adopter par résolution le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QU'il soit résolu que le calendrier 2019 des séances du conseil municipal soit le suivant :

8 janvier 2019, 20h
12 février 2019, 20h
12 mars 2019, 20h
9 avril 2019, 20h
14 mai 2019, 20h
11 juin 2019, 20h
9 juillet 2019, 20h
13 août 2019, 20h
10 septembre 2019, 20h
8 octobre 2019, 20h
12 novembre 2019, 20h
10 décembre 2019, 20h

**ADOPTÉE**

2018-12-305

### ANNULATION – FACTURE TERRAIN VAGUE DESSERVI

CONSIDÉRANT QU'une facture fut produite le 18 octobre dernier concernant le matricule 1006-64-5454 au montant de 3,332.43\$ pour un terrain vague desservi;

CONSIDÉRANT QUE cette unité d'évaluation ne fait pas partie de la liste des terrains vagues desservis;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de cette unité d'évaluation de la liste des terrains vagues

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

desservis aurait nécessité qu'on modifie le règlement de taxation pour le rendre conforme et que cette opération aurait entraîné des délais supplémentaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

- QUE soit annulée la facture au montant de 3,332.43\$ pour l'unité d'évaluation 1006-64-5454.

**ADOPTÉE**

**2018-12-306**

**AUTORISATION – EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer du personnel temporaire pour le remplacement des chauffeurs permanents après que le nombre d'heures maximum de conduite journalière fixé à 13 heures est atteint;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de personnel temporaire vise à permettre au personnel régulier de prendre la période de repos obligatoire après avoir atteint 70 heures de conduite dans une semaine;

CONSIDÉRANT QUE le personnel temporaire est embauché avec une banque de temps de 300 heures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE Messieurs Sylvain Lefebvre et Marc-Antoine Pié soient nommés en tant que déneigeurs réguliers;
- QUE Messieurs Gaétan Fortin et Michel Lefebvre soient nommés en tant que déneigeurs temporaires;
- QUE Madame Caroline Gagnon soit nommée en tant que déneigeuse de réserve.

**ADOPTÉE**

**2018-12-307**

**AUTORISATION – PG SOLUTIONS GESTION DU CONSEIL/CONSEIL EN LIGNE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a émis le souhait d'effectuer la migration vers un statut de conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions possède une solution information pour la gestion du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la firme PG Solutions possède deux options pour l'instauration de cette solution soit :

- Incluant l'installation sur le serveur local (7,903\$)
  - Prix des licences (Unique) - \$1,620
  - Prix des Services professionnels (Unique) - \$5,718
  - Prix du Programme CESA (Récurrent) - \$565
- Incluant l'hébergement par PG Solutions (7,741\$)
  - Prix des licences (Unique) - \$1,620
  - Prix des Services professionnels (Unique) - \$4,506
  - Prix du Programme CESA (Récurrent) - \$1,61

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la signature de l'offre de service avec PG Solutions pour l'acquisition des licences, l'installation et le programme CESA pour un montant de 8,000\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2018-12-308**

### **AUTORISATION – PROLONGATION EMPRUNT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt temporaire PR1 pour couvrir les frais de la TECQ vient à échéance le 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la programmation TECQ prévoit le paiement des sommes dûes le 15 mars 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit demandée la prolongation du prêt temporaire jusqu'au paiement des sommes prévues par la TECQ.
- QUE Monsieur Jean Cheney, maire ainsi que Monsieur James L.Lacroix, directeur général, soient autorisés à signer les documents nécessaires à la prolongation du prêt temporaire.

**ADOPTÉE**

**2018-12-309**

### **AUTORISATION – ADHÉSION FQM 2019**

CONSIDÉRANT UNE correspondance de renouvellement de notre adhésion 2019 à la FQM en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT UN prix d'adhésion de 1,900.15\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit renouvelée notre adhésion à la FQM pour l'année 2019 au montant de 1,900.15\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2018-12-310**

### **AUTORISATION – ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL 2019**

CONSIDÉRANT UNE correspondance de renouvellement de notre adhésion 2019 au site internet Québec Municipal en date du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT UN prix d'adhésion de 328.37\$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le renouvellement de notre adhésion au montant de 328.37\$ taxes incluses au site internet de Québec Municipal.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**ADOPTÉE**

**2018-12-311                    AUTORISATION – OFFRE DE SERVICE DEVEAU AVOCATS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjoindre des services juridiques de type "contentieux";

CONSIDÉRANT UNE offre de services à forfait transmise par le cabinet Deveau Avocats au montant 1,600\$ taxes en sus pour les services de Me Jean-Pierre St-Amour pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'offre de services du cabinet Deveau Avocats au montant de 1,600\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2018-12-312                    AUTORISATION – OFFRE DE SERVICE DUNTON RAINVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjoindre des services juridiques de type "contentieux";

CONSIDÉRANT UNE offre de services à forfait transmise par le cabinet Dunton Rainville avocats et notaires au montant 2,400\$ taxes en sus pour les services de Me Audrey Bélanger pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'offre de services du cabinet Dunton Rainville avocats et notaires au montant de 2,400\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2018-12-313                    AUTORISATION – FCM OFFRE D'ADHÉSION 2019**

CONSIDÉRANT UNE correspondance, en date du 3 novembre 2018, de la FCM concernant une offre d'adhésion au montant de 515.85\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est déjà membre de la FQM pour l'année de 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité décline l'offre d'adhésion de la FCM pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**2018-12-314                    ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir des graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la politique est jointe à la présente résolution en tant qu'annexe pour en faire partie intégrante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires jointe à la présente résolution en tant qu'annexe I soit adoptée.

**ADOPTÉE**

2018-12-315

### **ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE la politique est jointe à la présente résolution en tant qu'annexe pour en faire partie intégrante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail jointe à la présente résolution en tant qu'annexe I soit adoptée.

**ADOPTÉE**

2018-12-316

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NO.465 RÉPARTITION TRAVAUX COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE MAILLOUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no.4663 au montant de 102,724.14\$ pour les travaux d'entretien de la Grande Décharge Mailloux;

CONSIDÉRANT QUE la facture no.4663 est accompagnée de la répartition effectuée selon les paramètres de la résolution no.2017-07-111.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement afin que les coûts relatifs aux travaux d'entretien soient facturés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Monsieur Michel Monette lors de la séance régulière du conseil municipal tenu le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du conseil municipal tenu le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no. 465 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

**Article 2** La répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau a été établie selon la résolution no.2017-07-111.

**Article 3** La répartition est annuelle et indivisible et elle est payable par le propriétaire inscrit au rôle. Elle est également assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et est percevable de la même façon.

**Article 4** L'annexe I fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 5** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT – RAPPORT SERVICE URBANISME**

2018-12-317

### **AUTORISATION – FIN DE CONTRAT AVEC LA SPCA ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un contrat avec la SPCA Roussillon pour les services de fourrière;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre fin au contrat de service avec la SPCA Roussillon pour les services de fourrière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la résiliation du contrat de service avec la SPCA Roussillon.

**ADOPTÉE**

**2018-12-318**

**AUTORISATION – CONTRAT AVEC LE REFUGE ISABELLE ROBERT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de "...conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux."

CONSIDÉRANT UNE offre de service déposée par le Refuge Isabelle Robert pour s'occuper des services animaliers de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la signature de l'offre de service pour les services du Refuge Isabelle Robert pour l'année 2019 au montant de 5,000\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT – RAPPORT TRAVAUX PUBLICS**

**2018-12-319**

**AUTORISATION – BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville nous a transmis, en date du 18 octobre 2018, le budget d'assainissement des eaux usées pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville s'élève à 54,237\$ pour l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée l'imputation d'une quote-part de 54,237\$ au budget 2019 pour l'assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉE**

**2018-12-320**

**AUTORISATION – CADRE DE TRAVAIL PENDANT LA PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la municipalité d'établir un cadre de gestion pour les opérations de déneigement pour l'hiver 2019;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de travail est joint à la présente résolution en tant qu'annexe pour en faire partie intégrante;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le cadre de travail pendant la période de déneigement joint en an-

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

xe I à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2018-12-321**      **AUTORISATION – OFFRE DE SERVICES INSPECTION POMPES EAU PO-  
TABLE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la municipalité de s'assurer du maintien de ces infrastructures en matière de production d'eau potable notamment les pompes ainsi que le panneau de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service au montant de 954.29\$ taxes incluses de l'entreprise Pompacktion inc. pour un programme d'entretien préventif de 6 pompes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisée la signature de l'offre de services au montant de 954.29\$ taxes incluses avec l'entreprise Pompacktion inc.

**ADOPTÉE**

**2018-12-322**      **DEMANDE DE PAIEMENT – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU  
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accès à une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette subvention le formulaire de demande de paiement V-0321 exige la production d'une résolution du conseil municipal concernant l'approbation des dépenses pour les travaux exécutés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15,087\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT – RAPPORT LOISIRS**

**2018-12-323**      **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ULTRAC 2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une correspondance, en date du 20 novembre 2018, de l'équipe Ultrac de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QUE cette correspondance constitue une demande d'aide financière pour les activités de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert une aide financière l'année passée pour l'équipe Ultrac de l'Université Laval due à la présence d'un citoyen de la municipalité dans l'équipe;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

CONSIDÉRANT QUE la correspondance du 20 novembre 2018 ne fait aucune mention d'un membre de son équipe résidant sur le territoire de notre municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit déclinée la demande d'aide financière de l'équipe Ultrac 2019 de l'Université Laval.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**2018-12-324**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h25.

---

JEAN CHENEY  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS-LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER